

ACCREDITATIONS MEDIAS 2025



Veillez trouver ci-joint, le formulaire d'accréditation à remplir.

N'oubliez pas de joindre votre attestation d'assurance civile, pour ceux qui n'ont pas de carte de presse (l'assurance classique habitation RC ne suffit pas car les sports à risques ne sont pas pris en charge) ainsi que la décharge de responsabilité.

Attention ! Remplir 1 formulaire par personne à accréditer. Le numéro de portable est obligatoire. Pour ceux qui achètent la chasuble pour la saison 2025, nous précisons que celle-ci est nominative.

Il est strictement interdit de la prêter à quiconque. En cas de contrôle, vous seriez exclus de la saison 2025.

Une réponse vous sera apportée sous 48 heures. Si tel n'est pas le cas (spam ou mail perdu), veuillez renouveler votre demande. Merci de renvoyer les formulaires dans le même format (pas de format photo)

Rappel & consignes des accréditations

Demande d'accréditation 2025

Décharge de responsabilité 2025

**La chasuble ne sera remise que contre une caution de 50 €
(Chèque à l'ordre ASA COTE BASQUE)**

**Les documents et chasubles seront à retirer UNIQUEMENT le 04/04/2025 de 16 à 18h30
Restaurant AÏNTZIRA -LAC DE Saint PEE sur NIVELLE**